

A L'ATTENTION DES PARENTS D' ELEVES ET DES MEMBRES DU C.A. DU LYCEE J. ROSTAND.

Suite à la réforme de 2010 entrant en vigueur pour le bac session 2013, les professeurs de langues du lycée Jean Rostand s'inquiètent de la remise en cause du baccalauréat comme diplôme national et tiennent à informer les parents des élèves de terminales des nouvelles épreuves en langue.

Au fil des années, les classes de terminales ont subi une perte importante quant au nombre d'heures consacrées à la préparation au baccalauréat, allant jusqu'à un tiers de temps en moins (2h au lieu de 3h pour les sections S et ES).

Pourtant, la réforme propose des épreuves supplémentaires pour nos élèves de toutes les sections, (d'1 à 2 épreuves, nous passons à 3 épreuves obligatoires pour tous) :

- une épreuve écrite modifiée par rapport à l'ancien format, qui aura lieu en Juin
- (comme les autres années) .
- + une épreuve d'expression orale qui aura lieu en Avril/Mai (contrôle en cours de formation : CCF). L'épreuve est totalement nouvelle pour la majorité des séries.
- + introduction d'une épreuve de compréhension orale prévue en Février.

Les enseignants ne contestent en rien le bien fondé de ces épreuves, car il nous semble essentiel de mettre l'oral en avant lors de l'apprentissage et l'évaluation d'une langue vivante. En revanche, nous déplorons le manque de temps de préparation :

→ Les élèves doivent –ils avoir le niveau bac dès le mois de Février alors qu'ils n'ont pas été entraînés sur le nouveau format dès la première ? Les textes officiels relatifs aux barèmes et critères d'évaluation ne sont parus au B.O. qu' au mois de Juin 2012.

De plus, leurs conditions de passation ne nous semblent pas garantir l'équité pour tous les candidats :

- le SIEC (Service des examens) ne propose pas de sujet par académie comme c'est le cas pour l'écrit. C'est donc aux professeurs qu'il revient de choisir un document de compréhension orale pour sa classe, laissant place à l'arbitraire. Qu'en est –il de l'équité de l'épreuve et de son caractère national si chaque professeur peut choisir son propre document et évaluer ses propres élèves ?
- Lors des épreuves d'oral en CCF (contrôle en cours de formation), les élèves sont interrogés par leur propre professeur, ce qui remet en question l'anonymat garanti pour les autres épreuves du baccalauréat.
- De plus nous craignons que les élèves se démobilisent pour les langues et les autres matières après l'oral car ce dispositif d'évaluation dès le 2ème trimestre , rend le bac diffus et étalé sur un temps bien trop long , peu propice à l'apprentissage .

C'est pourquoi nous refusons de faire passer l'épreuve de compréhension orale en Février telle qu'elle est prévue et demandons la mise en place d'une épreuve orale terminale commune à tous les élèves.

Afin d'assurer de meilleures conditions de préparation et de passation de ces épreuves à nos élèves, nous demandons également que le SIEC propose la même épreuve à tous les candidats et que les professeurs n'interrogent pas leurs propres élèves.

Les professeurs du lycée Jean Rostand.